



Bulletin Officiel

N° 5406 Mercredi 26 Juillet 2017

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUEES DU CME

CHANGEMENT DE DIRIGEANTS	2
RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE	3

COMMUNIQUEES DE PRESSE

SIPHAT	4
ARTES	5

AVIS DES SOCIETES

<u>EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE</u>	
EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « ATL SUBORDONNE 2017 »	6-11

AUGMENTATION DE CAPITAL

ELECTROSTAR S.A	12-17
-----------------	-------

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2017-2»	18-21
EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2017-1»	22-24

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

HEXABYTE	25
SOMOCER	26- 27
GIF FILTER SA	28-29
SITS	30-31

COURBE DES TAUX

32

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

33-34

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016
SONEDE INTERNATIONAL

COMMUNIQUE DU CMF

بلاغ

تعلم هيئة السوق المالية كافة المتدخلين في السوق أنّ مجلسها المجتمع بتاريخ 15 جوان 2017 قد قرّر الموافقة على تعيين السيد خالد نصر ليمثل قارّ ل شركة "أكسيس رأس المال" بمجلس إدارة شركة الوساطة بالبورصة BMCE CAPITAL (أكسيس رأس المال للوساطة سابقا). SECURITIES

2017 - AC - 229

بلاغ

تعلم هيئة السوق المالية كافة المتدخلين في السوق أنّ مجلسها المجتمع بتاريخ 15 جوان 2017 قد قرّر الموافقة على تعيين السيد زاهر الجبالي ل مدير عام جديد لشركة الوساطة بالبورصة " شركة الاستشارة والوساطة المالية " .

2017 - AC - 228

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du conseil du marché financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre de l'exercice comptable 2017, au plus tard le 20 juillet 2017.

AVIS DES SOCIETES				
INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS				
SOCIETE.....				
Siège social :				
La société publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x ^{ème} trimestre				
Indicateurs :				
Trim estre de l'exercice comptable N	Trim estre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trim estre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trim estre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1
Commentaires				
<ul style="list-style-type: none"> - bases retenues pour leur élaboration ; - justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ; - exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ; - justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiés ; - informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité. 				
<p>Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.</p> <p>La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitements pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ; - justifier leur choix et d'expliquer leur portée ; - les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée. <p>La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :</p> <ul style="list-style-type: none"> - elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ; - elle exploite des unités louées auprès de tiers. 				

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

AVIS DE SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie –SIPHAT

Siège social : Fondouk Choucha 2013 Ben Arous

Le conseil d'administration de la Société des Industries Pharmaceutique de Tunisie, lors de sa réunion du 17 juillet 2017, il a arrêté les Etats Financiers audités de l'exercice 2016 qui font ressortir un résultat net de – 3.769.338 DT.

Le conseil a décidé de :

- Convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire en date de 17 août 2017 à 10h au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise (Maison de l'Entreprise) sis à la rue du lac Turkana 1053 Les berges du Lac Tunis.
- Proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire la non distribution des dividendes au titre de l'exercice 2016.

NB :

- ✓ Seuls les actionnaires détenant au moins 10 actions peuvent être admis à l'AGO. Sur justification de leur identité.
- ✓ Plusieurs actionnaires peuvent se réunir pour atteindre 10 actions et se faire représenter par l'un d'eux.
- ✓ Tous les documents afférents à cette Assemblée se trouvent à la disposition des actionnaires au siège de la société.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DE SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Automobiles Réseau Tunisien et Services « ARTES »

Siège social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 - 1002 Tunis

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société ARTES réuni le 24 juillet 2017 a décidé de distribuer un dividende de 0,520 dinars par action dont la mise en paiement sera effectuée à partir du 09 Aout 2017.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre de l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 20/07/2017. Il doit être également accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017, pour tout placement sollicité après le 31/08/2017 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3^{ème} trimestre de l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 20/10/2017.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE
« ATL SUBORDONNE 2017 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease réunie le **11/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **23/05/2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné de 20 millions de dinars et a également donné pouvoir à la direction générale d'en fixer les conditions d'émission et de remboursement.

A cet effet, le Directeur Général de l'ATL a arrêté les conditions d'émission de l'emprunt «ATL SUBORDONNE 2017 » sur une durée de **7 ans dont deux ans de grâce** au taux fixe de **7,90%**.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

Le montant nominal du présent emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 » est de 20 millions de dinars, divisé en 200 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL SUBORDONNE 2017 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **26/07/2017** et clôturées au plus tard le **16/10/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/10/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **26/10/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt subordonné et les versements seront reçus à partir du **26/07/2017** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

But de l'émission :

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cet emprunt obligataire subordonné permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Conformément à ses projections financières, l'Arab Tunisian Lease a prévu pour l'année 2017 des mises en force qui s'élèvent à 295 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 90 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions de dinars objet du présent emprunt), 61,3 millions de dinars par des crédits bancaires locaux et extérieurs et le reste par le cashflow de la société.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

Dénomination de l'emprunt : « ATL Subordonné 2017 »

La législation sous laquelle les titres sont créés : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des titres : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

Catégorie des titres : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (AFC- Intermédiaire en bourse).

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **16/10/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **16/10/2017**, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **7,90%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- Suite -

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à partir de la troisième année. L'emprunt sera amorti en totalité le **16/10/2024**.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le 16 octobre de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le 16/10/2018.

Le premier remboursement en capital aura lieu le 16/10/2020.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,90%.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

▪ **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce.

▪ **Durée de vie moyenne**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne est de 5 ans pour les obligations du présent emprunt.

▪ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les obligations du présent emprunt est de 4,265 années.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance : En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 30 juin 2017 sous le numéro 17-002. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- Suite -

Maintien de l'emprunt à son rang : l'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues, aux guichets de l'Arab Financial Consultants, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, et la BNA Capitaux, intermédiaires en bourse.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **06/07/2017**, la note à long terme « **BB (tun)** » à l'emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 »

Notation de la société:

L'agence de notation Fitch Ratings a abaissé en date du **6 Avril 2017** les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : abaissée de 'BBB(tun)' à 'BBB-(tun) ; Perspective : Stable ;
- Note nationale à court terme : confirmé à F3 (tun) ;
- Note nationale de dette sénior non garantie : abaissée de BBB (tun) à BBB- (tun) ;
- Note nationale de dette sénior subordonnée : abaissée de BB à BB- (tun).

En date du **9 juin 2017**, Fitch Ratings a confirmé les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : confirmé à BBB- (tun) ; Perspective : Stable ;
- Note nationale à court terme : confirmé à F3 (tun) ;
- Note nationale de dette sénior non garantie : confirmé à BBB- (tun) ;
- Note nationale de dette sénior subordonnée : relevée de BB- à BB (tun).

Organisation de la représentation des obligataires :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

- Suite -

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1^{er} janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt « ATL SUBORDONNE 2017 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le nombre de titres souscrits.

Marché des titres : Au 30/06/2017, Il existe 13 emprunts obligataires en cours, émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites à l'emprunt « ATL SUBORDONNE 2017 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques lié aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »).

- **Qualité de crédit de l'émetteur**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- Suite -

▪ **Le marché secondaire**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **10/07/2017** sous le n°**17-0973**, du document de référence « ATL 2017 » enregistré auprès du CMF en date du **30/06/2017** sous le n°**17-002**, des indicateurs d'activité de l'ATL relatifs au 2^{ème} trimestre 2017 pour tout placement sollicité après le 20/07/2017, des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017 pour tout placement sollicité après le 31/08/2017 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3^{ème} trimestre 2017 pour tout placement sollicité après le 20/10/2017.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de la BNA Capitaux intermédiaires en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de l'intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20/07/2017.

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF au plus tard le 31/08/2017.

Les indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF au plus tard le 20/10/2017.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 Décembre 2016 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

« ELECTROSTAR SA. »

Société Anonyme au capital de 12 250 000 dinars devisé en 2 450 000 actions de valeur nominale 5 dinar entièrement libérées.

Siège social : Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous
Administration : Rue 8612 Impasse n°3 Local n°9 La Charguia 1 – 2035 Tunis Carthage

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus d'émission relatif à l'augmentation du capital d'ELECTROSTAR de 12 250 000 dinars à 24 500 0000 dinars

Dans le cadre du prospectus, ELECTROSTAR a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- à ce qu'il n'y ait pas d'écarts « significatifs » entre les états financiers provisoires relatifs à l'exercice 2016 insérés au niveau du prospectus et ceux audités et certifiés
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Par ailleurs, les mandats des deux administrateurs représentant les petits porteurs (M. Anis FOURATI et M. Ahmed Adel MANAA) ont expiré et ont été renouvelés par décision du conseil d'administration du 20/02/2017. Toutefois cette décision de prolongation est non conforme aux dispositions des articles 190 et 195 du code des sociétés commerciales.

A cet effet, la société ELECTROSTAR s'engage à régulariser cette situation conformément à la législation en vigueur et notamment à l'article 190 CSC.

En outre, le rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2015 fait ressortir plusieurs anomalies et insuffisances notamment :

- L'absence d'une charte d'audit interne ;
- Les réunions et interventions du comité d'audit ne sont pas matérialisées par des rapports, des comptes rendus ou des procès verbaux ;
- Absence des protocoles d'accord et des conventions déterminant les relations et les opérations de la société avec les autres sociétés du groupe ;
- La gestion de quelques volets demeure non informatisée (gestion des immobilisations, contrôle de gestion...) ce qui augmente le risque d'erreurs à la saisie manuelle ;
- Absence d'un planning des interventions ce qui entraîne une insuffisance des contrôles au sein de la société pouvant être à l'origine de certains dysfonctionnements de dilution de responsabilité.

Enfin, les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels et consolidés d'ELECTROSTAR, ne s'accrochent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne notamment :

- Le traitement comptable portant sur la réévaluation des terrains et bâtiments effectués au cours des exercices 2005 et 2010. Ce traitement a dégagé une plus value de réévaluation de 11 125 744DT constatée dans le compte « Réserve Spéciale de Réévaluation ». Or, cette pratique constitue une dérogation aux dispositions de la norme comptable n°5 relative aux immobilisations corporelles.

Il est à signaler que, compte non tenu des réévaluations susvisées, le total des capitaux propres au 31/12/2015 de la société Electrostar serait de 11 034 509DT et non de 22 160 253DT ;

- L'absence d'actualisation de la valeur des titres de participation dans certaines sociétés du groupe et l'absence de constatation des provisions nécessaires et ce, contrairement aux dispositions de la NC 07 relative aux placements. La constatation de ces provisions aurait un impact négatif sur les fonds propres de la société d'au moins 3 129 000DT, soit le total des provisions sur les sociétés « L'AFFICHE TUNISIENNE » de 600 000DT et « HMT » de 2 529 000DT ;
- L'existence parmi les liquidités et équivalents de liquidité au niveau de l'état de flux de trésorerie de rubriques ne répondant pas aux exigences de la NC 01 norme générale. Il s'agit des titres cotés en bourse et des emprunts à moins d'un an ;
- les notes aux états financiers individuels ne comportent pas toutes les notes obligatoires.

De ce fait, ELECTROSTAR s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour l'établissement des prochains états financiers.

- Suite -

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **15/04/2017** a décidé d'augmenter le capital de la société ELECTROSTAR d'un montant de 12 250 000 DT pour le porter ainsi de 12 250 000 DT à 24 500 000 DT et ce, par l'émission de 2 450 000 nouvelles actions au prix de 5 DT chacune, soit à la valeur nominale.

Les nouvelles actions seront souscrites selon la parité d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et porteront jouissance à compter du 1er janvier 2017.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible et réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, le conseil d'administration est autorisé :

- Dans une première étape : à mettre à la disposition du public les actions nouvelles éventuellement non souscrites ;
- Dans une deuxième étape : à limiter le montant au total de l'augmentation de capital à celui des souscriptions à condition que ce montant atteigne au moins les trois-quarts ($\frac{3}{4}$) de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

But de l'émission

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par « ELECTROSTAR » visant à :

- Améliorer la structure financière de la société et réduire le poids des charges financières ;
- Améliorer la qualité des produits commercialisés ;
- Renforcer le volume d'activité ;
- Développer le service après vente.

Caractéristiques de l'opération

Le capital social sera augmenté de 12 250 000 DT par souscription en numéraire et par émission de 2 450 000 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire
- Valeur nominale des actions : 5 dinars
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie des actions : Ordinaire

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 5 DT, soit à la valeur nominale.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées intégralement lors de la souscription.

- Suite -

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne. La société ELECTROSTAR ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles

Période de souscription

La souscription aux 2 450 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et ce, du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus*.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du **20/06/2017** au **30/06/2017** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société ELECTROSTAR exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 5 DT, représentant la valeur nominale de l'action.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 03 135 1200321046472 ouvert auprès de la BNA, Agence Succursale conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **16/06/2017** à 15H à BNA Capitaux, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par BNA Capitaux), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA Capitaux, Intermédiaire Agréé Mandaté, et ce dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs de 2 450 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

Jouissance des actions nouvelles :

Les actions nouvelles souscrites (2 450 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du 1er janvier 2017.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice

- Suite -

au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Depuis le 22/01/2001, les actions d'ELECTROSTAR sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 2 450 000 actions anciennes composant le capital social actuel de la société ELECTROSTAR inscrites sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **17/05/2017**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et totalement libérées seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2016, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus**.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650055» durant la période de souscription préférentielle soit du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus**.

** Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650063» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par COFIB CAPITAL – Intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n° 17-0970 en date du 28/04/2016, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société émettrice ELECTROSTAR (Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous.), de BNACapitaux intermédiaire en bourse (Immeuble le banquier avenue tahar HADDAD 1053, les berges du lac,) et sur le site internet du CMF (www.cmf.tn).

Les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligatoire « HL 2017-2 »

Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **01/06/2016** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Vingt Millions de Dinars **120.000.000 DT** sur 2016 et 2017 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **03/12/2017** a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « **HL 2017-2** » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 dinars;
- Nominal de l'obligation : 100 dinars par Obligation ;
- **Forme d'Obligation** : les obligations sont nominatives ;
- **Prix d'émission** : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ;
- **Durée et Taux d'intérêt** : Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt : **7,65%** brut l'an ou variable (**TMM+2,35%**) brut l'an au choix du souscripteur ; Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux d'intérêt : **7,85%** brut l'an ;
- **Amortissement** : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit **20** Dinars par obligation. Cet amortissement commence à la 1ère année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

But de l'émission

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2017, qui s'élèvent à 307 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2017 est de 80 millions de dinars

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **20/04/2017** et clôturées sans préavis et au plus tard le **10/07/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **20/04/2017** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

Caractéristiques des titres émis

Dénomination de l'emprunt : « HL 2017-2 »

Nature des titres : Titres de créance

Forme des obligations : nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire.

Législation sous laquelle les titres sont créés : Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/07/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **10/07/2017**.

- Suite -

Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société

Le **26/01/2016**, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de **BB (tun)** attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit:

- ✓ Note à long terme : **BB (tun)** ;
- ✓ Note à court terme : **B (tun)** ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'émission

Le **13/03/2017**, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BB (tun)** à la présente émission de la société Hannibal Lease.

Mode de placement

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

Organisation de la représentation des obligataires

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n° **96-113** du **30/12/1996** portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de **20%**. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes

- Suite -

morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

Renseignements généraux

Intermédiaire agréé et mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « **HL 2016-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Il existe à fin mars 2017, neuf emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **HL 2016-2** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « **HL 2016-2** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 05 avril 2017 sous le n°17-0967, du document de référence « HL 2016 » enregistré auprès du CMF en date du 30 Août 2016 sous le n°16-003 et de l'actualisation du document de référence « HL 2016 » enregistré par le CMF en date du 05 Janvier 2017 sous le n° 16-003/A001. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2017.

La note d'opération et le document de référence « HL 2016 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet, respectivement, au plus tard le 20 Avril 2017 et le 30 Avril 2017.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« CIL 2017-1 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **19 mai 2016** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2016, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **23 Mars 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (**20**) Millions de Dinars susceptible d'être porté à trente (**30**) Millions de Dinars selon les conditions suivantes :

- Durée : 5 ans ;
- Taux : Fixe à 7,60% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «CIL 2017-1 »

Montant : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de 7.60% brut par an. Ce taux est calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour

- Suite -

un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,60% l'an.

Durée totale :

Les obligations « CIL 2017-1 » seront émises sur une durée de **5 ans**:

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,732 Années**.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27/06/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **27/06/2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **27/06/2022**.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **27 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **27/06/2018**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **28/04/2017** et clôturées au plus tard le **27/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/06/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au

- Suite -

25/07/2017, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **28/04/2017** aux guichets de BIATCapital, Intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **CIL 2017-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BIATCapital, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

Notation de la société :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir **stable** et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **24 mars 2016**.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **30 Mars 2017**.

Cotation en bourse :

La Compagnie Internationale de Leasing, s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, BIATCapital de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt «CIL 2017-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis .

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 17-0969 en date du 13 avril 2017, du document de référence « CIL 2016 » enregistré par le CMF sous le n° 16-009 en date du 30 novembre 2016, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017, des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice

2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017 .

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », de BIATCapital - intermédiaire en bourse, Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017, les états financiers relatifs à l'exercice 2016 ainsi que les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2017 de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le 20 avril 2017, le 30 avril 2017 et le 20 juillet 2017.

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS**HEXABYTE**

Siège social : Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA – 9000 Beja – Tunisie

La société HEXABYTE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2017.

(En Dinar Tunisien)

Désignation	2ème Trimestre			Du 1er janvier au			Exercice 2016**
	2017	2016	Variat° 2T17/2T16	30/06/2017	30/06/2016	Variat° 1S17/1S16	
Produits d'exploitation (1)	1 138 529	1 244 159	-8%	3 119 505	3 346 939	-7%	7 085 187
Revenus ADSL résidentiel	645 427	767 097	-16%	1 945 965	2 048 341	-5%	3 583 103
Revenus XDSL Entreprises & Noms de domaine	141 591	117 572	20%	380 969	387 516	-2%	1 593 378
Ventes Tablettes & Solutions surveillance IP	351 302	347 532	1%	790 344	897 174	-12%	1 867 219
Revenus divers	209	11 958	-98%	2 227	13 908	-84%	41 487
Produits des placements	92 300	69 834	32%	164 814	140 566	17%	372 933
Charges financières (dont loyers de leasing)	4 508	110	3998%	5 564	299	1761%	33 677
Charges d'exploitation hors amortissements et provisions (2)	935 807	1 212 907	-23%	1 928 318	2 216 458	-13%	5 489 470
Dont charges du personnel	267 125	472 814	-44%	573 268	796 715	-28%	1 301 017
Dont autres charges d'exploitation	150 271	175 614	-14%	297 077	327 667	-9%	607 633
EBITDA(3)=(1)-(2)	202 722	31 253	549%	1 191 186	1 130 482	5%	1 595 717
Marge d'EBITDA (3)/(1)	18%	3%	15%	38%	34%	4%	23%

(*) Ces chiffres sont extraits des situations comptables provisoires arrêtées à cette date.

(**) Les chiffres de 2016 sont extraits de la situation comptable après audit du CAC

1. Produits d'exploitation

- ◆ Le chiffre d'affaires du deuxième trimestre 2017 a connu une baisse de 8% par rapport à celui de 2016 en passant de 1 244 159 DT à 1 138 529 DT. Cette régression est de 7% pour les six premiers mois de l'année où le chiffre d'affaires est passé de 3 346 939 DT au 30/06/2016 à 3 119 505 DT au 30/06/2017.
- ◆ Cette baisse s'explique notamment par le recul du chiffre d'affaires des solutions ADSL et des ventes Tablettes analysée comme suit :
 - Les revenus ADSL résidentiel ont enregistré, au deuxième trimestre 2017, une baisse de 5% par rapport à la même période de 2016 en passant de 2 048 341 DT à 1 945 965 DT,
 - Les ventes tablettes et solution IP ont baissé de 12 % en passant de 897 174 DT à 790 344 DT

2. Charges d'exploitation

Face à une régression semestrielle du chiffre d'affaires de 7%, les charges d'exploitation ont enregistré une baisse considérable de 13%, en passant de 2,216 MTND à 1,928 MTND. Ce qui a généré un effet positif sur les indicateurs de rentabilité de la société.

3. EBITDA

L'EBITDA de la société Hexabyte à la fin du 2^{ème} trimestre 2017 s'élève à 1,191 MTND contre 1,130 MTND au titre de la même période de 2016, soit une progression de 5%.

Pour sa part, la marge d'EBITDA de la société s'est située à 38% contre 34% au 30/06/2016 et 23% au 31/12/2016.

- Suite -

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE
-SOMOCER**

Siège social : Menzel Hayet 5033- Monastir.

La Société Moderne de Céramique- SOMOCER, publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2017.

Libellé	2 ème Trimestre			Cumul au 30-06-2017			2016
	2T 2017	2T 2016	Variation 2017/2016	2017	2016	Variation 2017/2016	
1- Chiffre d'Affaires	20,492	15,685	30,64%	41,605	34,274	21,39%	66,647
<i>CA Local</i>	18,649	14,348	29,97%	35,746	31,966	11,83%	60,199
<i>CA Export</i>	1,843	1,337	37,86%	5,859	2,308	153,81%	6,448
2- Production	19,256	16,357	17,72%	40,233	35,202	14,29%	68,553
3- Investissements	0,493	2,176	-77,36%	1,198	2,805	-57,30%	5,610
4- Engagements bancaires				65,120	71,693	-9,2%	61,840
<i>Dettes à Moyen et long terme</i>				29,170	25,400	14,8%	31,325
<i>Dettes à court terme (engagement bilan)</i>				35,950	46,292	-22,3%	30,515

* Les chiffres au 31 décembre 2016 sont certifiés

** Les indicateurs du 2ème trimestre 2016 publiés ont été rectifiés

*** Les chiffres de 2017 sont provisoires

Faits saillants du premier Semestre 2017

- **Le Chiffre d'Affaires Total du deuxième trimestre 2017** s'établit à 20,492 millions TND, enregistrant ainsi une nette hausse de 30,64% par rapport à la même période de l'année 2016, arrêté à 15,685 millions TND.
- **Le Chiffre d'Affaires Total du premier semestre 2017** s'établit à 41,605 millions TND, enregistrant ainsi une amélioration de 21,39% par rapport à la même période de l'année 2016, arrêté à 34,274 millions TND. Cette performance est tributaire à une hausse conjuguée du chiffre d'affaires local et export.
- **Le Chiffre d'Affaires Local** est passé de 31,966 millions TND au premier semestre 2016 à 35,746 millions TND pour la même période en 2017, soit une hausse de (+11,83 %).

- Suite -

- **Le Chiffre d’Affaires Export du premier semestre 2017** a poursuivi sa hausse amorcée depuis 2016 et a enregistré au terme du premier semestre de 2017 une augmentation importante de (+153,81 %) passant de 2,308 millions TND au premier semestre 2016 à 5,859 millions TND pour la même période en 2017. Notons que dans le cadre de sa politique de développement à l’international, la société est parvenue à conquérir de nouveaux marchés où elle a écoulé ses produits, notamment en France, Jordanie et l’Algérie.
- **La production** a enregistré au 1S 2017 une hausse de (+14,29 %) par rapport à la même période de l’année 2016.
- **Les investissements** du 1S 2017 totalisent 1,198 millions de dinars contre 2,805 millions de dinars au 1er semestre 2016.
- **Les engagements bancaires** au 30 juin 2017 ont enregistré une baisse de 9,2 %, s’établissent à 65,12 millions de TND contre un total de 71,69 millions de TND à la même période de 2016. Les dettes à long et moyens termes représentent (30,16%) du total engagement au 30 juin 2017.
Par rapport au 31 mars 2017, les engagements bancaires (engagements bilan) ont également diminué de (-1,4%).

Ceci étant, il y a lieu de préciser que la répartition des engagements bancaires ainsi que leurs évolutions par rapport au 31 mars 2017 se représentent comme suit :

(En dinars)

Désignation	31-03-2017	30-06-2017	Evolution (%)
Engagements Bilan	66 023 378	65 119 041	-1,4%
Crédits à Moyen Terme	29 870 655	29 170 155	-2,3%
Crédits de trésorerie	36 152 723	35 948 886	-0,5%
Engagements hors bilan	29 131 561	31 589 896	8,4%
Engagements par signature	10 368 108	12 482 615	20,4%
Escompte commercial et avances sur factures	18 763 453	19 107 281	1,8%

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**Générale Industrielle de Filtration GIF FILTER SA**

Siège social : GP1 Km 35 Grombalia 8080 Nabeul

GIF FILTER publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2017.

	Unité	2 ^{ème} Trimestre			Cumul période			Exercice 2016
		2017	2016	Variation en %	2017	2016	Variation en %	
Chiffre d'affaires	DT	3 221 483	3 524 549	-8,6%	7 076 173	6 738 431	5,0%	11 724 722
<i>Ventes locales</i>	DT	2 375 389	2 489 426	-4,6%	5 167 770	4 900 939	5,4%	9 420 413
<i>Ventes à l'exportation</i>	DT	846 094	1 035 123	-18,3%	1 908 403	1 837 492	3,9%	2 304 309
Production	Unité	528 513	651 615	-18,9%	1 137 095	1 407 776	-19,2%	2 532 121
Investissements	DT	524 929	89 994	483,3%	1 104 384	218 060	406,4%	1 083 060
Structure de l'endettement	DT				2 698 599	1 795 978	50,3%	2 020 572
<i>Endettement à LMT</i>	DT				2 343 407	1 715 573	36,6%	1 549 939
<i>Endettement à CT</i>	DT				355 192	80 405	341,8%	470 633
Trésorerie nette	DT				2 971 678	4 755 698	-37,5%	2 944 444

Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels, de l'exercice 2017, publiés ci-dessus sont extraits des livres comptables de la société et arrêtés provisoirement à la date de cette publication.

- (1) Les chiffres relatifs à l'année 2016 sont conformes au rapport du commissaire aux comptes.
- (2) Trésorerie = Placements et autres actifs financiers + liquidité et équivalent de liquidité – découvert bancaire.

Commentaires :**CHIFFRE D'AFFAIRES**

Malgré la baisse des revenus de la société de - 8,6% au deuxième trimestre 2017 par rapport à la même période en 2016, une augmentation au cumul de 337 742 dinars a été enregistrée à la fin du semestre, soit une augmentation +5%.

- La régression sur le marché local de 4,6% au deuxième trimestre due à la conjoncture économique défavorable n'a pas empêché une augmentation cumulée au 30/06/2017 de 5,4%. cette augmentation est le fruit de la nouvelle politique commerciale qui a assuré la fidélisation des gros clients et l'entrée de nouveaux clients potentiels qui vont avoir un impact rassurant au troisième trimestre.

La régression sur le marché export de 18,3% au deuxième trimestre due à la baisse des commandes clients algériens et marocains compensée par une augmentation du volume avec PSA automobiles et l'entrée de nouveaux clients potentiels.

- Suite -

Malgré cette régression le chiffre d'affaire cumulé au 30/06/2017 a enregistré une hausse de 3,9%.

- Les perspectives d'export sont haussières sur le troisième trimestre vue les commandes importantes confirmées avec des nouveaux clients et l'impact attendu des prospections de nouveaux marchés.

PRODUCTION

La production en quantité au deuxième trimestre a enregistré une baisse de 123 102 pièces soit -18,9 % par rapport à la même période de 2016. Sur le semestre, une baisse de 270 681 unités a été enregistrée, soit -19,2% par rapport au premier semestre 2016.

La baisse importante de la production entre dans une logique d'optimisation de stock assez élevé à la fin d'année 2016, ceci a permis d'améliorer le besoin en fond de roulement de la société et d'assurer son équilibre financier .

INVESTISSEMENTS

La société a continué son programme d'investissement important du premier trimestre avec un montant d'investissement de 524 929 dinars au deuxième trimestre soit un investissement total au 30/06/2017 de 1 104 681 dinars qui correspondent à :

- L'acquisition de matériel et outillages industriels pour 438 170 dinars correspondant à une ligne de plissage faisant partie de la deuxième tranche du plan de mise à niveau.
- L'acquisition de matériel informatique et équipements de bureau pour une valeur de 4575 dinars.
- L'acquisition de matériel roulant pour 661 936 dinars, correspondant au renouvellement du parc commercial et logistique.

ENDETTEMENT

L'endettement à MLT a enregistré au 30/06/2017 une augmentation de 627 834 DT par rapport à la même période de 2016, cette augmentation est liée à un crédit bancaire pour l'investissement de la nouvelle ligne de plissage pour une valeur de 280 mDT et l'achat d'une moule à empreinte pour une valeur de 40 450 Dt ainsi qu'au renouvellement du parc automobile financé par un crédit leasing.

L'endettement à CT a enregistré au 30/06/2017 une augmentation de 274 787 DT par rapport à la même période de 2016 consistant en le reclassement de la partie à moins d'un an du crédit BT.

TRESORERIE

La trésorerie de la société s'élève à 2 971 678DT au 30/06/2017 contre 2 944 444DT au 31/12/2016.

بلاغ الشركات

المؤشرات الثلاثية حول نشاط الشركة

الشركة العقارية التونسية السعودية

المقر الاجتماعي : المركز العمراني الشمالي - شارع 7 نوفمبر - مركز المدينة الدولي

تنشر الشركة العقارية التونسية السعودية مؤشرات حول نشاطها المتعلقة بالثلاثية الثانية 2017.

الوحدة : الدينار التونسي

الأرقام حسب المعطيات المحاسبية الوفي

15 600 000	15 600 000	15 600 000	15 600 000	15 600 000	رأس مال الشركة
34 576 536	-	-	-	-	الأموال الذاتية قبل النتيجة
4 366 000	4 713 000	1 705 000	1 170 500	1 105 000	رقم المعاملات *
1 855 000	1 300 000	300 000	185 000	-	خط التغطاوي - مكسي -
2 511 000	3 413 000	1 405 000	985 000	1 105 000	بانوراما النصر - مكسي -
358 870	22 760	15 000	14 370	6 200	مداخيل اخرى
4 724 870	4 735 760	1 720 000	1 184 370	1 111 200	مجموع المداميل
1 326 259	-	-	-	-	القيمة المضافة الخام
432 119	-	-	-	-	الوائد الخام للاستغلال
8 265 345	10 690 000	4 000 000	-	-	مخزون في طور الانجاز
15 235 637	12 654 436	17 163 685	-	-	مخزون جاهز - معروض للبيع
9 287 170	7 330 000	9 730 248	-	-	بانوراما النصر - مكسي -
4 596 112	3 904 000	6 013 000	-	-	خط التغطاوي
1 352 355	1 420 436	1 420 436	-	-	اخرى
15 607 199	15 607 199	15 607 199	-	-	مخزون الأراضي
3 549 500	3 519 275	3 519 275	-	-	تسبقة لشراء أراضي - سكرة
10 889 615	10 931 000	10 898 608	-	-	الأصول المالية
7 624 136	3 643 000	5 800 000	-	-	مستحقات الحرفاء
7 875 768	10 426 000	5 100 000	-	-	تسبقات الحرفاء
17 377 852	13 090 873	18 766 916	-	-	مجموع الديون البنكية
3 438 949	5 416 611	2 860 625	-	-	الديون البنكية الطويلة المدى
13 938 903	7 674 262	15 906 291	-	-	الديون البنكية القصيرة المدى

- Suite -

- 1- واصلت الشركة تسويق مشروع شط القنطاوي و بانوراما النصر .
- 2- تم ابرام وعود بيع بقيمة 23.6 مليون دينار بخصوص مشروع الخزامى بالمركز العمراني الشمالي المنتظر تسليمه اواخر سنة 2017 .
- 3- تسعى الشركة لإبرام عقد شراء ارض سكرة و التي تبلغ قيمتها 6.255 مليون دينار.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 26 JUILLET 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	5,009%		
TN0008003246	BTC 52 semaines 10/10/2017		5,164%	
TN0008003253	BTC 52 semaines 07/11/2017		5,222%	
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		5,280%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		5,338%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		5,365%	999,359
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		5,396%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018		5,454%	
TN0008003410	BTC 52 semaines 19/06/2018	5,686%		
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,818%	996,109
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,886%	924,351
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,991%	992,232
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,381%	979,436
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,663%	966,938
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,768%	968,947
TN0008000671	BTA 4 ans "6% juin 2021"	6,943%		968,595
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		7,054%	959,656
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		7,093%	991,974
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		7,136%	936,663
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,248%	942,781
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"		7,277%	940,323
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		7,331%	935,013
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,373%	930,761
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,414%	926,829
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"	7,734%		911,512
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,776%	904,905
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"		7,808%	919,461
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"		7,882%	916,008
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	8,182%		942,204

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	164,420	168,176	168,211		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	111,132	113,643	113,669		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	95,242	97,315	97,336		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
4 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,649	14,984	14,988		
5 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	107,054	109,431	109,455		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
6 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,503	1,537	1,539		
7 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	105,685	107,846	107,912		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	40,163	40,947	40,954		
9 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	54,416	55,437	55,447		
10 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	113,524	117,048	116,865		
11 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,393	112,715	112,459		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
12 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08	129,579	139,684	139,192		
13 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08	486,475	519,127	517,844		
14 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,124	120,023	119,706		
15 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,349	130,719	130,088		
16 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,836	139,745	139,235		
17 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	120,374	121,959	121,696		
18 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,511	106,704	106,410		
19 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	148,068	153,021	153,485		
20 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,437	93,879	93,633		
21 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,738	98,896	98,740		
22 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	141,042	151,264	149,928		
23 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	123,906	132,992	132,107		
24 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,078	102,773	102,249		
25 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	99,043	102,797	102,268		
26 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	19,055	21,294	21,114		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
27 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE ***	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 546,792	En dissolution	En liquidation		
28 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	05/02/04	2 197,158	2 290,217	2 285,943		
29 FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	120,513	En dissolution	En liquidation		
30 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	109,111	121,327	119,532		
31 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	144,332	152,208	151,284		
32 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	150,498	167,193	165,639		
33 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,429	17,044	16,879		
34 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 228,879	5 321,564	5 323,778		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 119,747	5 297,223	5 294,763		
36 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,473	2,641	2,638		
37 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,161	2,287	2,285		
38 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,218	1,229	1,240		
39 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,081	1,103	1,108		
40 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,115	1,120		
41 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,117	1,123		
42 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	107,645	118,586	117,660		
43 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	118,914	119,127	119,188		
44 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	-	-	1000,000		
45 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	-	10,372	10,307		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 30/12/2016	Dernière VL	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
46 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,495	106,498	106,520
47 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,590	101,603	101,620
48 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17	4,475	105,622	103,499	103,519
49 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,729	100,683	100,707
50 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	21/04/17	4,590	104,300	102,281	102,306
51 SICAV AXIS TRESORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	01/09/03	31/05/17	3,972	107,273	105,513	105,531
52 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,816	102,799	102,824
53 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	102,340	100,333	100,351
54 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	104,641	102,494	102,505
55 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/17	4,010	102,631	100,638	100,660
56 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,647	102,478	102,500
57 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,910	103,651	101,844	101,867
58 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,799	104,991	105,015
59 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,174	103,425	103,435
60 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,608	102,452	102,471
61 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,652	101,041	101,061
62 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,501	102,675	102,706
63 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,797	100,918	100,943
64 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	103,915	102,214	102,237
65 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,558	103,825	103,842
66 SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	102,987	101,053	101,077
67 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,411	101,256	101,278
68 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,134	103,794	103,814
69 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	10/05/17	3,739	102,709	100,934	100,953

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
70	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,598	10,437	10,439
71	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	10/11/08	31/05/17	3,677	103,363	101,945	101,968
72	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	103,788	102,253	102,277
73	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	105,102	103,362	103,382
74	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,515	10,253	10,255
SICAV MIXTES								
75	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	57,880	58,270	57,935
76	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	130,496	En liquidation	En liquidation
77	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	1 435,194	En liquidation	En liquidation
78	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,101	101,444	100,686
79	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,129	17,321	17,317
80	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	289,632	288,435
81	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	29,309	29,315	29,365
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2 327,393	2 323,839	2 314,599
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	72,644	71,590	71,331
84	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	54,941	54,238	54,213
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	10/05/17	0,463	100,102	105,347	104,809
86	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	10/05/17	0,652	83,763	91,398	90,616
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,250	10,916	10,776	10,746
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,692	11,500	11,447
89	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,069	14,265	14,180
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	12,328	12,712	12,593
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	12,821	13,725	13,667
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	11,441	12,053	12,019
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	141,450	145,987	145,559
94	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	138,271	139,899	139,613
95	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	9,394	9,219	9,196
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	101,861	102,463	101,895
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	82,067	83,752	84,035
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	82,732	86,137	86,288
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	98,547	97,204	97,250
100	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	98,907	97,863
101	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	102,153	96,558	96,104
102	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	10,294	10,288
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
103	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En dissolution	En liquidation
104	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	101,596	105,227	106,631
105	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	139,878	149,491	146,517
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	104,843	105,719	105,814
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	104,328	105,393	105,403
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	197,772	208,461	206,803
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	179,605	186,944	186,074
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	156,174	157,294	156,941
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	22,922	22,759
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	144,878	144,208
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	126,460	124,912
114	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 930,614	9 197,786	9 225,793
115	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	8,551	En liquidation
116	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	82,971	83,818
117	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	997,698	990,903
118	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5189,664	5635,080	5592,554
119	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	5065,713	5047,156
120	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-	-	100,005	100,057
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
121	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	111,981	112,992	112,404
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
122	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	8,969	9,202	En liquidation
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10 178,478	10 924,905	10 786,780

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en liquidation anticipée

*** FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(1) initialement dénomée AXIS CAPITAL GESTION

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème}Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la « Société Atelier du Meuble Intérieurs », l'ouverture au public de FCPR ITQAN INVESTMENT FUND et le déclassement du fonds « CEA ISLAMIC FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE

I-1 Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble -Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipeement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunis- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweitienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI VALEURS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
16	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
17	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
18	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
19	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
21	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
22	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN PERFORMANCE (3)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
24	FCP AMEN PREVOYANCE (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
25	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

26	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
30	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT- EQUILIBRE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
50	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

56	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
60	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
61	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
64	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
87	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
92	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
93	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
94	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
96	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
97	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
98	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
99	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
100	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
101	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
102	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
106	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
107	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
110	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
111	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

113	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
115	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
118	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
119	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
120	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
122	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) SICAV en dissolution anticipée

(3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

24	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
25	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
30	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
31	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
33	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
34	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
35	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
37	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SONEDE International

Siège social : Caulisée Saula Esc B- 3^{ème} étage El Manar II Tunis

La société SONEDE International publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 26 juillet 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Zouheir BEN ALI.

BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2016
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

<u>Actifs</u>	<u>Notes</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles		4 595	229
Moins : amortissements		-888	-229
	1	3 706	0
Immobilisations corporelles		109 483	108 051
Moins : amortissements		-105 465	-104 423
	2	4 018	3 627
Immobilisations financières		2 700	2 700
Moins : provisions		0	0
	3	2 700	2 700
Total des actifs non courants		10 424	6 327
Actifs courants			
Clients et comptes rattachés		1 175 202	3 349 927
Moins : provisions		-819 169	0
	4	356 033	3 349 927
Autres actifs courants		4 009 885	803 247
Moins : provisions		-18 228	0
	5	3 991 757	803 247
Placements et autres actifs financiers	6	750 039	456 421
Liquidités et équivalents de liquidités	7	334 568	932 240
Total des actifs courants		5 432 397	5 541 835
Total des actifs		5 442 821	5 548 162

BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2016
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

<u>Capitaux propres et passifs</u>	<u>Notes</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Capitaux propres			
Capital social		1 000 000	1 000 000
Réserves Légales		6 193	6 193
Résultats reportés		-80 975	-35 422
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		925 218	970 771
Résultat de l'exercice		122 191	-45 553
Total des capitaux propres avant affectation	8	1 047 409	925 218
Passifs			
Passifs non courants			
Provisions pour risques et charges		12 000	12 000
Total des passifs non courants		12 000	12 000
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	9	112 336	2 341 472
Autres passifs courants	10	4.271.076	2 269 472
Total des passifs courants		4 383 412	4 610 944
Total des passifs		4 395 412	4 622 944
Total des capitaux propres et passifs		5 442 821	5 548 162

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos au 31 Décembre 2016
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

<u>DESIGNATION</u>	<u>Notes</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Produits d'exploitation			
Revenus	11	1 720 368	5 201 666
Autres produits	12	504 995	0
Total produits d'exploitation		2 225 363	5 201 666
Charges d'exploitation			
Achats consommés	13	-1 387 150	-2 903 210
Charges du personnel	14	-120 342	-145 887
Dotations aux amortissements et aux provisions	15	-509 097	-339 479
Autres charges d'exploitation	16	-330 143	-1 956 044
Total charges d'exploitation		-2 346 733	-5 344 620
RESULTAT D'EXPLOITATION		-121 370	-142 954
Produits financiers	17	245 275	97 688
Autres produits ordinaires		981	213
Résultat des activités ordinaires avant impôt		122 941	-45 053
Impôt sur les sociétés		-1 194	-500
Résultat des activités ordinaires après impôts		122 941	-45 553
Éléments extraordinaires (contribution conjoncturelle loi des finances 2017)		-750	0
Résultat net de l'exercice		122 191	-45 553

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Exercice clos au 31 Décembre 2016
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

<u>DESIGNATION</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
<i>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</i>		
Résultat net de l'exercice	122 191	-45 553
Dotations aux amortissements et provisions	839 097	339 479
Variations :		
Clients	2 174 724	-2 950 715
Autres créances	-3 208 438	-306 425
Fournisseurs et autres dettes	-227 532	3 295 158
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	<u>-299 957</u>	<u>331 945</u>
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i>		
Décassements provenant de l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles	- 4 097	- 2 715
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	<u>-4 097</u>	<u>-2 715</u>
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>		
Dividendes et autres distributions payées	0	0
Décassements suite acquisition titres SICAV	-293 618	33 838
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	<u>-293 618</u>	<u>33 838</u>
VARIATION DE LA TRESORERIE	<u>-597 672</u>	<u>363 068</u>
Trésorerie au début de l'exercice	932 240	569 172
Trésorerie à la clôture de l'exercice	334 568	932 240

Notes aux États financiers

A/ PRESENTATION DE LA SOCIETE

1. Forme de la société et structure de capital

La SONEDE INTERNATIONAL est une société anonyme faisant appel public à l'épargne, de droit Tunisien, totalement exportatrice, elle est régie par les lois et règlements en vigueur en Tunisie, et notamment le code des sociétés commerciales promulgué par la loi n°2000-93 du 03 Novembre 2000 et le code d'incitation aux investissements promulgué par la loi n°93-120 du 27 Décembre 1993.

Le capital de la société qui s'élève à **1.000.000 Dinars** et est divisé en 50.000 actions de valeur nominale égale à **20 Dinars** chacune, souscrites en numéraires et intégralement libérées lors de la souscription. Il est réparti comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale	% d'intérêt
SONEDE	17 500	350 000	35%
ONAS	5 000	100 000	10%
STB INVEST (SICAR)	5 000	100 000	10%
STEG INTERNATIONAL Services	5 000	100 000	10%
STUDI INTERNATIONAL	2 500	50 000	5%
SCET	2 500	50 000	5%
COMETE Engineering	2 500	50 000	5%
Personnes physiques	10 000	200 000	20%
TOTAL	50 000	1 000 000	100%

2. Objet :

La SONEDE INTERNATIONAL a pour objet la réalisation d'études et de services dans le domaine de l'eau ainsi que l'exploitation des réseaux et ouvrages sur le marché INTERNATIONAL ayant pour destination principale l'Afrique et le Moyen Orient.

Conformément aux statuts, la société a, notamment pour objet :

- ✓ Le suivi et la supervision des projets ;
- ✓ L'assistance technique, institutionnelle et organisationnelle ;
- ✓ La gestion et l'exploitation d'ouvrages ;
- ✓ La formation ;

- ✓ Les comptes de la société « SONEDE INTERNATIONAL » sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises tel que fixé par la loi n°96-112 du 30 Décembre 1996 et les états financiers qui en découlent comprennent le bilan, l'état des résultats et l'état des flux de trésorerie ;
- ✓ Les notes annexes reprennent le détail des principales rubriques des états financiers.

3. Principes comptables appliqués

Les états financiers de la SONEDE INTERNATIONAL sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en vigueur.

Les méthodes comptables de base adoptées pour l'élaboration des états financiers se résument comme suit :

a. Unité monétaire :

Les comptes de la Société « SONEDE INTERNATIONAL » sont libellés en Dinars Tunisiens.

b. Exercice social :

Conformément aux statuts, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

c. Immobilisations :

Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition ou leur valeur vénale et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire et ce selon les taux d'amortissement prévus par le décret du Ministre des Finances N° 2008 – 492 du 25/02/2008.

Les taux d'amortissement retenus sont les suivants :

	<u>Tx Amt</u>
<u>Logiciels</u>	<u>33%</u>
<u>Équipement de bureau</u>	<u>20%</u>
<u>Matériel Informatique</u>	<u>33%</u>
<u>Matériel de transport</u>	<u>20%</u>
<u>Installations et agencements</u>	<u>10%</u>

4. Rémunérations du personnel

Les rémunérations et attributions accordées aux différents agents de la SONEDE INTERNATIONAL, sont comptabilisées au niveau des comptes de charges suivants : « Achats », « Charges du personnel » et « Autres charges d'exploitation ».

a. Achats consommés :

Sont comptabilisées au niveau de cette rubrique les rémunérations du personnel pour lesquelles sont établies des fiches de paie par la SONEDE et qui se décomposent en agents permanents et en agents ponctuels.

Dans ce sens, le salaire est pris en charge initialement par la SONEDE puis facturé trimestriellement par cette dernière à la SONEDE INTERNATIONAL pour remboursement.

b. Charges du personnel :

Sont comptabilisés au niveau de cette rubrique les salaires et les primes accordés au personnel de la SONEDE INTERNATIONAL et qui sont matérialisés par des fiches de paie établies par cette dernière.

Cette rubrique comporte les rémunérations accordées aux :

- Détachés longue durée ;
- Personnels autres que les détachés longue durée (Personnel siège)
- Les indemnités de stage.

c. Autres charges d'exploitation :

Sont comptabilisées au niveau de cette rubrique les charges suivantes :

- PERDIEM (Allocation de voyage) ;
- Frais de séjour et de représentation des détachés longue durée ;
- Les primes du personnel extérieur détaché permanent ;
- Les primes du personnel extérieur détaché à courte durée.

5. PERDIEM :

Ce compte enregistre les allocations de voyages allouées aux différents intervenants pour détachement à l'étranger.

6. Frais de séjour et de représentation des détachés à longue durée :

Ce compte comporte les frais de séjour et de représentation pour les experts affectés à des missions à l'étranger ainsi que les indemnités d'expatriation qui leur sont réservées.

7. Les primes du personnel extérieur détaché permanent :

Ce compte comporte les indemnités mensuelles de gestion et de représentations allouées au Directeur Général pour un montant net d'impôt de **2.000 Dinars**, une retenue à la source de **20%** est opérée conformément aux dispositions de **l'article 53** du code de l'IRPP et de l'IS.

8. Les primes du personnel extérieur détaché à courte durée :

Ce compte enregistre les primes accordées au personnel affecté à des missions à courte durée en Tunisie et à l'étranger.

Notes Bilan

NOTE 1 : Immobilisations incorporelles

Au cours de 2016, cette rubrique a passé de **229 Dinars** à **4.595 Dinars**. Il s'agit de l'acquisition, en 2016, d'un logiciel de graphisme « GRAPHTECH » pour **4.366 Dinars**.

NOTE 2 : Immobilisations corporelles

La valeur de cette rubrique au 31 Décembre 2016 est de **109.483 Dinars**, amortie à hauteur de **105.465 Dinars**.

Le détail de la rubrique des immobilisations incorporelles et corporelles est présenté au niveau du tableau d'amortissement suivant :

TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES AU 31/12/2016

DESIGNATION	Valeur Brute au 31/12/2015	Reclas. Et Acquisition 2016	Valeur Brute au 31/12/2016	Tx Amt	Cumul Amt au 31/12/2015	Dotation aux Amt 2016	Régul Amt CAC en 2016	Cumul Amt au 31/12/2016	VCN au 31/12/2016
Logiciels	229	4 366	4 595	33%	229	659		888	3 706
Equipements de bureaux	10 395		10 395	20%	10 395	0		10 395	0
matériel Informatique	13 663	1 432	15 095	33%	11 695	732		12 427	2 668
Matériel de transport	80 900		80 900	20%	80 900	0		80 900	0
Installations et Agencements	3 093		3 093	10%	1 435	309		1 744	1 349
TOTAL	108 280	5 797	114 077		104 653	1 700		106 354	7 723

NOTE 3 : Immobilisations financières

Cette rubrique n'a pas connu de variation au cours de 2016. La valeur correspond au Dépôt et Cautionnement pour **2.700 Dinars** au titre du loyer du siège de la société.

NOTE 4 : Clients et comptes rattachés

Le solde net des comptes «Clients et comptes rattachés» s'élèvent à **356.033 Dinars** en 2016 contre **3.349.927 Dinars** en 2015.

Désignation	Note	Valeur au 31/12/2016	Valeur au 31/12/2015
STUDI	4-1	61 800	218 080
AWMC		13 197	0
OMMP		2 772	0
CONCEPT		6 440	0
STE	4-2	1 090 993	3 131 847
Total brut		1.175.202	3.349.927
Provision	4-2	-819 169	0
Total net		356.033	3.349.927

Note 4-1 Le détail du compte client STUDI par facture non encore réglée au 31/12/2016 se présente comme suit :

Client	Factures	Valeur au 31/12/2016
STUDI	FAC 21/2016/S STUDI CAMEROUN	20.600
	FAC 20/2016/S STUDI CAMEROUN	20.600
	FAC 19/2016/S STUDI CAMEROUN	20.600
TOTAL STUDI		61.800

Note 4-2 Le détail du solde client STE se présente comme suit :

Client	Factures	Valeur au 31/12/2016
STE Contrat principal	FAC 7/2015/A STE action urgente	359 455
	17/2015/A STE action urgente	102 610
	34/2015/A STE action urgente	105 060
	24/2015/A STE action urgente	104 389
	FAC 6/2016/A STE action urgente	106 920
	Actualisation devises	123 389
	Sous TOTAL	901 824

STE Avenant	FAC 15/2016/A STE	80 965
	FAC 16/2016/A STE	80 965
	FAC 02/2017 /A STE	27 239
	Sous TOTAL	189.169
TOTAL CLIENT STE		1.090.993

Il est à noter que les créances de SONEDE INTERNATIONAL vis-à-vis de la STE ont fait l'objet d'un encaissement, le 23 mars 2017, pour un montant de **98.423 Euro**. Par ailleurs et compte tenu du retard de paiement, le reliquat des créances non recouvré a fait l'objet d'une provision pour son montant total, soit une valeur de **819.169 dt**.

NOTE 5 : Autres actifs courants

Au 31 Décembre 2016, la valeur nette des « Autres actifs courants » est de **3 991 757 Dinars** détaillée comme suit :

Désignation		Valeur au 31/12/2016	Valeur au 31/12/2015
Crédit TVA		11 298	12 874
Report d'impôt		4 311	915
Sous Total		15 609	13 789
Avances octroyées au personnel et aux détachés longue durée	(a)	33 697	100 603
Débiteur Divers OSEF		-	55 840
Débiteurs divers		6 871	0
Projet AQUAKNIGHT Exercice 2016	(b)	176	0
Projet AQUAKNIGHT Exercice 2014		87 076	87 076
Projet AQUAKNIGHT Exercice 2013 et antérieur		150 229	150 229
Produits à recevoir	(c)	56 869	353 884
Charges constatées d'avance		8 282	6 580
Charges constatées d'avance 25ème sommet africain	(d)	-	35 236
OSEF « action urgente »		2 807 553	-
OSEF « action urgente » avenant		843 623	-
Sous Total		4 009 985	789 458
Provision	(b)	-18 228	0
TOTAL		3 991 757	803 247

(a) Avances octroyées au personnel et aux détachés longue durée (Projet TCHAD STE ET STUDI):

Désignation	Valeur au 31/12/2016	Valeur au 31/12/2015
Abdallah RIABI	28 138	36 725
Personnel avances Projet TCHAD	28 138	36 725
Abdallah RIABI	-	9 674
Morched BALI	-	1 500
Lassaad HAJ AMMAR	-	2 930
Med BEN NASSI	-	2 812
Issam AMIRI	2 226	2 226
Taher TRABELSI	2 253	22 716
Noureddine ZIDI	1 081	1 081
Kamel WERZLI	0	19 938
Personnel avances sur salaires	5 559	62 879
Détaché longue durée Adnen TOUNSI, avance à l'étranger	-	1 019
TOTAL	33 697	100 603

(b) Le projet AQUAKNIGHT consiste à la mise en place d'une méthodologie de mesures et d'analyse de consommation minimale nocturne au niveau d'une zone pilote choisie en accord avec le partenaire européen et dont la SONEDE INTERNATIONAL effectue la gestion pour le compte de la SONEDE. En effet, en plus des résultats de l'étude dont bénéficient la SONEDE et le partenaire étranger (à savoir l'Union Européenne représentée par l'université de Palerme), tous les équipements de mesure et de détection des fuites acquis dans le cadre de ce projet seront transférés à la SONEDE à la clôture du projet.

Le montant des dépenses relatives au dit projet s'élève au 31 Décembre 2016 à **237.481 Dinars** contre des passifs comptabilisés (subventions et autres) pour **219 253 Dinars**. Ainsi, vu l'ancienneté de ce projet, le différentielle entre les actifs et les passifs a fait l'objet d'une provision pour **18 228 dinars**.

(c) Produits à recevoir :

Désignation	Valeur au 31/12/2016	Valeur au 31/12/2015
Projet ALGERIE	0	1 900
Projet REC	36 269	0
Projet Bangui	0	162 571
Projet Cameroun (STUDI)	20 600	20 300

Projet TCHAD	0	163 113
Projet Enfidha	0	6 000
Produits à recevoir	56 869	353 884

NOTE 6 : Placements et autres actifs financiers

Les «Placements et autres actifs financiers» comportent les placements SICAV et s'élèvent à **750.039 Dinars** en 2016 contre **456.421 Dinars** en 2015.

NOTE 7 : Liquidités et équivalents de liquidités

Le détail de cette rubrique au 31 Décembre 2016 se présente comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2016	Valeur au 31/12/2015
STB DINAR	50 191	201 301
STB EURO	176 433	412 779
STB DOLLARS	106 034	235 199
CBT TCHAD	0	81 898
CAISSE	1 909	1 063
TOTAL	334.568	932.240

NOTE 8 : Capitaux propres avant affectation

Le tableau de mouvement des capitaux propres est comme suit :

Désignation	Capital	Réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Souscription du capital social	1 000 000				1 000 000
Réserves Légales		6 193			6 193
Résultats Reportés			-80 975		-80 975
Résultat de l'exercice				122 191	122 191
Solde au 31/12/2016	1 000 000	6 193	-80 975	122 191	1 047 409

NOTE 9 : Fournisseurs et comptes rattachés

Au 31 Décembre 2016, la valeur de cette rubrique étant de **112 336 Dinars**, est détaillée comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2016	Valeur au 31/12/2015
Fournisseurs	112 336	2 200 604
Fournisseur, factures non encore parvenues	0	140 868
TOTAL	112 336	2 341 472

NOTE 10 : Autres passifs courants

La valeur de cette rubrique au 31 Décembre 2016 est de **4.271.076 Dinars**, détaillée comme suit :

Désignation		Valeur au 31/12/2016	Valeur au 31/12/2015
Personnel Rémunération due sur les détachés longue durée	(a)	151 134	249 762
Dettes provisionnées pour congés payés		6 657	6 829
Etat et organismes sociaux	(b)	30 715	17 660
Autres passifs (CAP, Créiteurs divers, Facture SONEDE)	(c)	4 082 571	1 995 221
TOTAL		4 271 076	2 269 472

(a) : Personnel, Rémunération due sur les détachés longue durée :

Désignation	Valeur au 31/12/2016	Valeur au 31/12/2015
Taher TRABELSI	25 841	51 044
Hédi HAJJ AMMAR	1 438	1 438
Lassaad HAJ AMMAR	3 069	5 999
Abdessattar BOUSAIDI	0	1 300
Abdallah RIABI	73 193	98 995
Adnen TOUNSI	4 545	4 545
Med BENNASSI	0	2 707
Riadh ZOUALI	11 966	9 472
Mounir GUELBI	12 074	32 304
Kamel WERZLI	19 008	41 958
TOTAL	151 134	249 762

(b) : Etat et organismes sociaux :

Désignation	Valeur au 31/12/2016	Valeur au 31/12/2015
Receveur des finances	9 646	9 030
Sous Total	9 646	9 030
CNRPS	13 783	4 852
Prévoyance	4 497	1 585
Capital décès	687	256
CNSS	2 102	1 937
Sous Total	21 069	8 630
TOTAL	30 715	17 660

(c): Autres passifs :

Désignation	Valeur au 31/12/2016	Valeur au 31/12/2015
Détachés Longue durée avances à l'étranger	2 253	64 019
Détachés courte durée	0	0
Autres prestataires de services	0	264 509
Autres dettes	42 020	1 253 855
Facture SONEDE	160 101	187 292
Provisions pour risques	886	886
Projet AQUAKNIGHT	219 252	219 252
Dettes OSEF ACTION URGENTE (1)	2 807 553	-
Dettes OSEF ACTION URGENTE AVENANT (1)	843 623	-
Impôts et contribution conjoncturelle	2 696	500
Actionnaires Dividendes à payer	4 186	4 906
TOTAL	4 082 571	1 995 221

(1)Dettes OSEF :

Les dettes OSEF correspondent à la quote-part de ce dernier dans les facturations établies pour la STE dans le cadre du projet « action urgente » au TCHAD et de l'avenant s'y rapportant. Ces dettes sont comptabilisées indépendamment des charges engagées par le partenaire OSEF et ce conformément à l'acte de précision de l'accord SONEDE INTERNATIONAL/OSEF signé en date du 29 juin 2017.

Notes État de Résultat

NOTE 11 : Revenus:

Les «Revenus» s'élèvent à **1 720 368 Dinars** en 2016 contre **5 201 666 Dinars** en 2015 et qui se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2016	Valeur au 31/12/2015
Chiffre d'Affaires export	1 688 393	5 195 666
RDC	-	194 753
OUZBEKISTON	13 197	
ALGERIE	-	99 400
DJIBOUTI	-	176 940
CAMEROUN	236 737	20 300
BANGUI	-	603 565
Projet TCHAD Action urgente avenant	1 032 793	-
Projet TCHAD Action urgente	332 531	3 927 596
Produits à recevoir 2015 Projet Tchad	-	163 112
CGT	-	10 000
REC	73 136	
Chiffre d'affaires local	31 975	6 000
TOTAL	1 720 368	5 201 666

NOTE 12 Autres produits

Au cours de l'exercice 2015, une estimation du montant de la TVA sur le projet « Action urgente au TCHAD » a été faite. La valeur correspondante est de **504.955 DT**.

Or au cours, de l'exercice 2016 le partenaire OSEF a communiqué à la SONEDE INTERNATIONAL, une attestation d'exonération de la TVA sur ce projet. De ce fait, une reprise a été constatée en 2016.

NOTE 13 : Achats consommés

Les achats consommés s'élèvent au 31 Décembre 2016 à **1 387 150 Dinars**, détaillés comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2016	Valeur au 31/12/2015
Achats carburant	12 637	10 130
Achats fournitures	396	1 706
Eau et électricité	493	832
Fournitures administratives	1 615	1 115
Sous Total 1	15 141	13 783

Factures SONEDE	85 632	103 918
Achats de prestations de services	1 286 378	2 785 509
Sous Total 2	1 372 010	2 889 427
TOTAL	1 387 150	2 903 210

NOTE 14: Charges de personnel

Les «Charges de personnel» s'élèvent à **120 342 Dinars** en 2016 contre **145 887 Dinars** en 2015.

Désignation	Valeur au 31/12/2016	Valeur au 31/12/2015
Rémunération détachés longue durée	67 810	129 231
Salaires autres que les détachés LD	35 590	27 567
Reprise sur congés payés	-173	-35 436
Charges patronales	17 115	24 525
TOTAL	120 342	145 887

NOTE 15 : Dotations aux amortissements et provisions

Désignation	Valeur au 31/12/2016	Valeur au 31/12/2015
Dotations aux amortissements	1 700	5 479
Dotations aux provisions	-	4 000
Dotations aux provisions pour risques et charges (projet Action urgente TCHAD)	489 170	330 000
Dotations aux provisions pour risques et charges (projet Aquaknight)	18 227	
TOTAL	509 097	339 479

NOTE 16 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2016	Valeur au 31/12/2015
Déplacement	23 371	43 192
Réception	16 390	3 755
Perdium	17 212	46 396
Sous-traitance générale	3 274	2 110
Entretien et réparation	6 718	7 938
Personnel extérieur à l'entreprise	0	941

Frais de séjour et de représentation des détachés longue durée	176 518	315 670
Frais postaux	3 619	3 330
Honoraires	27 118	25 661
Locations	14 488	465 174
Rémunération des autres prestataires de services	0	17 176
Prime du personnel extérieur détaché permanent	31 463	43 505
Primes assurance	2 181	963
Transferts de charges	0	76 440
Publicité, publication et relations publiques	3 617	3 635
Services bancaires	835	847
Agios bancaires CBT TCHAD	0	35 975
Pertes ordinaires	213	5 265
Droits et taxes	3 127	148 290
Impôts projet TCHAD	0	705 780
Jetons de présence	0	4 000
Total	330 143	1 956 044

NOTE 17 : Produits financiers

Les produits financiers totalisent **245 275 Dinars** se détaillant comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2016	Valeur au 31/12/2015
Agios créditeurs	1941	422
Revenus de VMP	16 149	17 644
Gains de change	240 520	108 454
Pertes de change	-13 334	-27 884
Pertes sur VMP	0	-947
TOTAL	245 275	97 688

NOTE 18 : Informations sur les parties liées

Au 31 Décembre 2016 les dettes des parties liées se présentent comme suit :

Parties liées	Objet	Montants en Dinars
Dettes SONEDE	Prise en charge des frais du personnel (charges)	-85 632
	Dettes au 31/12/2016 (Passifs)	-160 101
Créances STUDI	Mise à la disposition d'experts (Produits)	236 737
	Créances au 31/12/2016 (Actifs)	82 400

Rapport Général

Tunis, le 18 Juillet 2017

***Mesdames et Messieurs les actionnaires
De la SONEDE INTERNATIONAL***

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons :

- Notre rapport sur les états financiers, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, et
- Les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la SONEDE INTERNATIONAL, joints au présent rapport et comprenant le bilan au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **1.047.409 Dinars** y compris un résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **122.191 Dinars**.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Les états financiers ont été arrêtés par la Direction de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou

résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la SONEDE INTERNATIONAL au 31 décembre 2016, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie.

Observation

Compte tenu de l'acte de précision signé entre SONEDE INTERNATIONAL et son partenaire la société OSEF, en date du 29 juin 2017, se rapportant au projet « action urgente au TCHAD » commandé par la Société Tchadienne des Eaux (STE), il est convenu que les produits provenant de ce projet sont répartis comme suit :

Le chiffre d'affaires libellé en euro revient à SONEDE INTERNATIONAL

Le chiffre d'affaires libellé en Franc CFA revient à la société OSEF.

Par conséquent, seule la partie revenant à SONEDE INTERNATIONAL est logée dans les comptes « Clients », par contre celle revenant à la société OSEF figure dans les comptes débiteurs divers et créditeurs divers pour le même montant. Ainsi, le solde du compte client « STE » s'élevant à **1.090.993 dt** enregistre les créances sur le contrat principal de ce projet pour **901.824 dt** et sur l'avenant au dit projet pour **189.169 dt**. Ce solde est provisionné à concurrence de **819.169 dt**, soit la valeur totale des impayés.

Par ailleurs, les créances et les dettes au nom de la Société OSEF ayant des valeurs équivalentes s'élèvent à 3.651.176 dt.

Vérifications Spécifiques et Informations prévues par la loi

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance, avec les états financiers annuels, des informations fournies dans le rapport de gestion de l'exercice 2016 et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n°2001-2728 du 20 Novembre 2001, tel que modifié par les dispositions du Décret n° 2005-3144 du 6 Décembre 2005 relatif à la tenue-conservation des comptes en valeurs mobilières, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la société à la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières.

Le Commissaire aux Comptes

Zouheir BEN ALI

Rapport Spécial

Tunis, le 18 Juillet 2017

Mesdames et Messieurs les actionnaires De la SONEDE INTERNATIONAL

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous communiquons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations conclues durant les exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2016 :

Il est à signaler que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2016. Elles concernent :

- 1.** La SONEDE INTERNATIONAL a conclu avec la SONEDE, en date du 20 novembre 2009 une convention de détachement du personnel de la SONEDE auprès de votre société. Les charges du personnel détaché auprès de la SONEDE INTERNATIONAL au titre de l'exercice 2016 s'élèvent à **85.632 Dinars**. La SONEDE doit, au 31 décembre 2016 à la SONEDE INTERNATIONAL au titre de cette convention, un montant de **160.101 Dinars**.
- 2.** La SONEDE INTERNATIONAL a conclu avec la SONEDE, en date du 21 juin 2011 une convention portant sur les modalités et les engagements des deux parties dans le cadre de la réalisation de projet AQUAKNIGHT.

À cet égard, il convient de rappeler que cette convention dont le commencement de l'exécution a été entamé en 2012 porte sur les engagements suivants :

- La SONEDE et la SONEDE INTERNATIONAL ont convenu de désigner une équipe pour la gestion dudit projet composée de deux cadres de la SONEDE INTERNATIONAL et quatre cadres de la SONEDE.

- La SONEDE s'engage à mettre, gracieusement, à la disposition de la SONEDE INTERNATIONAL, à chaque fois que le besoin se manifeste, les cadres affectés à la dite équipe de gestion de projet.
 - La SONEDE s'engage à verser à la SONEDE INTERNATIONAL, chaque année, un montant équivalent à **10%** du coût annuel du projet et ce dans la limite de **28.740 dinars** au titre de la première année, **3.800 dinars** au titre de la deuxième année et **3.570 Dinars** au titre de la troisième année. Seule la première tranche a été encaissée par la société.
 - Les équipements de mesure et de détection de fuites acquis dans le cadre de ce projet seront transférés à la SONEDE à la clôture du projet.
 - La SONEDE INTERNATIONAL s'engage à payer les montants des travaux de réalisation du projet sur présentation des factures par la SONEDE et ce dans la limite du budget alloué audit projet.
- 3.** Au 31 Décembre 2016, les créances enregistrées au nom de l'administrateur STUDI font apparaître un solde débiteur de **82.400 Dinars**.

II. Rémunération des dirigeants

- Le Directeur Général de la SONEDE INTERNATIONAL perçoit, en plus de son salaire mensuel obtenu auprès de la SONEDE et refacturé à votre société dans le cadre de la convention de détachement, les primes et avantages suivants :
 - Une indemnité mensuelle de gestion et de représentation pour un montant net d'impôt de **2.000 Dinars**.
 - Une voiture avec prise en charge de la SONEDE INTERNATIONAL des dépenses de circulation et des frais d'entretien.
 - Un contingent mensuel d'essences SP de **400 litres**.
 - La prise en charge par la SONEDE INTERNATIONAL des frais de téléphone mobile du Directeur Général ;
 - Une indemnité journalière pour frais de mission à l'étranger de **250 Dollars Américains** ;
 - Une prime de bilan fixée annuellement par le Conseil d'Administration sur la base des résultats de l'exercice concerné.

Les obligations et engagements de la société envers son Directeur Général, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, se présentent comme suit (en Dinars) :

Désignation	M. Abdallah BEN DALY
Salaire (Facture SONEDE)	60 839
Indemnité de représentation	29 462
Frais d'essence et de téléphone	8 184
Frais de mission à l'étranger	12 986
TOTAL	111 471

Par ailleurs, en dehors de ces opérations, nos investigations n'ont révélé aucune convention sauf des opérations normales et courantes rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants de code des sociétés commerciales.

Enfin, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et visée aux articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Le Commissaire aux Comptes

Zouheir BEN ALI

Notes complémentaires : Projet « action urgente au TCHAD »

III- Notes complémentaires : Projet « action urgente au TCHAD »

Conformément aux termes définis au contrat N° 13/DG/STE/2014 du 16/12/2014 se rapportant au projet « action urgente au TCHAD » commandé par la Société Tchadienne des Eaux (STE), le groupement « SONEDE INTERNATIONAL-Société OSEF » a réalisé des études et prestations qui ont été réceptionnées sans réserves et même un avenant a été contracté pour réaliser des travaux supplémentaires au cours de 2016.

Par ailleurs, la répartition des produits entre SONEDE INTERNATIONAL et la Société Tchadienne OSEF, relatifs à ce projet, n'a pas été définie clairement au niveau de l'accord signé initialement entre ces deux parties en date du 25/11/2013.

Ainsi, pour lever toute ambiguïté, et compte tenu des travaux réalisés par chaque partie, un acte de précision signé entre SONEDE INTERNATIONAL et son partenaire la société OSEF en date du 29 juin 2017, préconise la répartition des produits comme suit :

- Le chiffre d'affaires libellé en euro revient à SONEDE INTERNATIONAL moyennant certaines retenues relatives aux frais d'enregistrement (3%) du contrat et aux charges financières (10%),
- Le chiffre d'affaires libellé en Franc CFA revient à la société OSEF.

Il en découle que les produits revenant à SONEDE INTERNATIONAL sont de 544.000 Euro contre un montant de 981 312 000 FCFA pour OSEF (1.496.057 Euro), soit le montant total du marché de 2.040.057 Euro.

Par conséquent, seule la partie revenant à SONEDE INTERNATIONAL est logée dans les comptes « Clients », par contre celle revenant à la société OSEF figure dans les comptes débiteurs divers et créditeurs divers pour la même montant. Ainsi, le solde client « STE » s'élevant à **1.090.993 dt** enregistre les créances sur le contrat principal de ce projet pour **901.824 dt** et sur l'avenant au dit projet pour **189.169 dt**. Ce solde est provisionné à concurrence de **819.169 dt**, soit la valeur totale des impayés.

Par ailleurs, les créances et dettes au nom de la Société OSEF, au même titre et ayant des valeurs équivalentes, s'élèvent à **3.651.176 dt**.